

## POLITIQUE DE TENUE VESTIMENTAIRE AU CPE LA BECQUÉE

**Cette politique est applicable pour tout le personnel, stagiaires, bénévoles ou toutes personnes fréquentant nos installations, etc.**

Au **Centre à la petite enfance La Becquée**, nous acceptons le port de jeans d'apparence soignée, pas de trous, de frange. Nous demandons également à chaque éducatrice de se vêtir de chandail avec bretelles larges ainsi que de chandail recouvrant la totalité du ventre, des hanches, des seins. Nous demandons également aux employés de porter des chandails opaques, c'est à dire qui cache les sous-vêtements.

De la même façon, nous demandons aux employés de porter des pantalons et/ou shorts qui recouvrent complètement le fessier. Il est également important de retirer ou couvrir tout percing au niveau du visage et de s'attacher les cheveux et de conserver les cheveux d'une couleur naturelle. Les boucles d'oreilles longues et/ou accrochantes ne peuvent pas être portées lors du travail auprès des enfants.

Afin d'assurer la sécurité au travail, les employés doivent porter une chaussure qui offre une stabilité, talon bas, courroie qui maintien le pied à l'arrière et sur le dessus.

L'utilisation du cellulaire n'est pas permise durant les heures de travail rémunérées. De plus, seul une bouteille d'eau est permise en présence des enfants (aucun liquide chaud et autres breuvages) afin de prévenir des accidents et/ou réactions allergiques.

Nous vous remercions sincèrement de bien vouloir respecter le code vestimentaire du *Centre à la petite enfance La Becquée* et nous vous souhaitons un heureux séjour chez nous.

Martine Beaupré  
Directrice générale